

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2017

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Contexte général

Ce compte administratif (CA) 2017 est le premier de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée suite à la fusion des Pays de Fontenay-le-Comte et de L'Hermenault au 1^{er} janvier 2017.

Il a été voté le 26 mars 2018

Section de fonctionnement du budget principal

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Cumul des CA 2016	Total Budgété 2017	CA 2017
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 495 880,85	2 007 486,20	1 648 659,66
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	3 762 917,67	4 668 511,58	4 347 969,17
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 961 236,51	4 406 449,00	3 762 232,70
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 388 185,44	6 864 303,20	6 391 820,34
66 - CHARGES FINANCIERES	78 433,24	101 236,00	86 330,41
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 004,61	17 625,00	2 406,82
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 003 435,82	986 100,00	1 277 804,01
022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		299 220,31	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 122 086,31	
Dépenses de fonctionnement	18 694 094,14	24 473 017,60	17 517 223,11

Si une baisse de la masse totale des dépenses de fonctionnement est constatée, elle est due à la baisse du volume de l'amortissement (chapitre 042), mais les autres postes sont en augmentation.

Les charges de personnel augmentent du fait :

- De la mutualisation avec la Ville de Fontenay-le-Comte du bureau d'études techniques au 1^{er} janvier et du service marchés publics courant 2017. Cette mutualisation fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Fontenay-le-Comte pour un montant de 1 019 136 €
- De l'augmentation d'activité de certains services : Administration Droit des Sols (ADS), Office du tourisme et piscine
- De la dissolution du Vendéopôle, les missions et personnel étant repris par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- Du recrutement d'agents contractuels pour des projets comme par exemple le Coordonnateur Santé.

Les atténuations de produits diminuent car les transferts de charges des communes vers la communauté de communes augmentent, donc les attributions de compensation versées aux communes baissent en conséquence.

Les autres charges de gestion courante augmentent du fait :

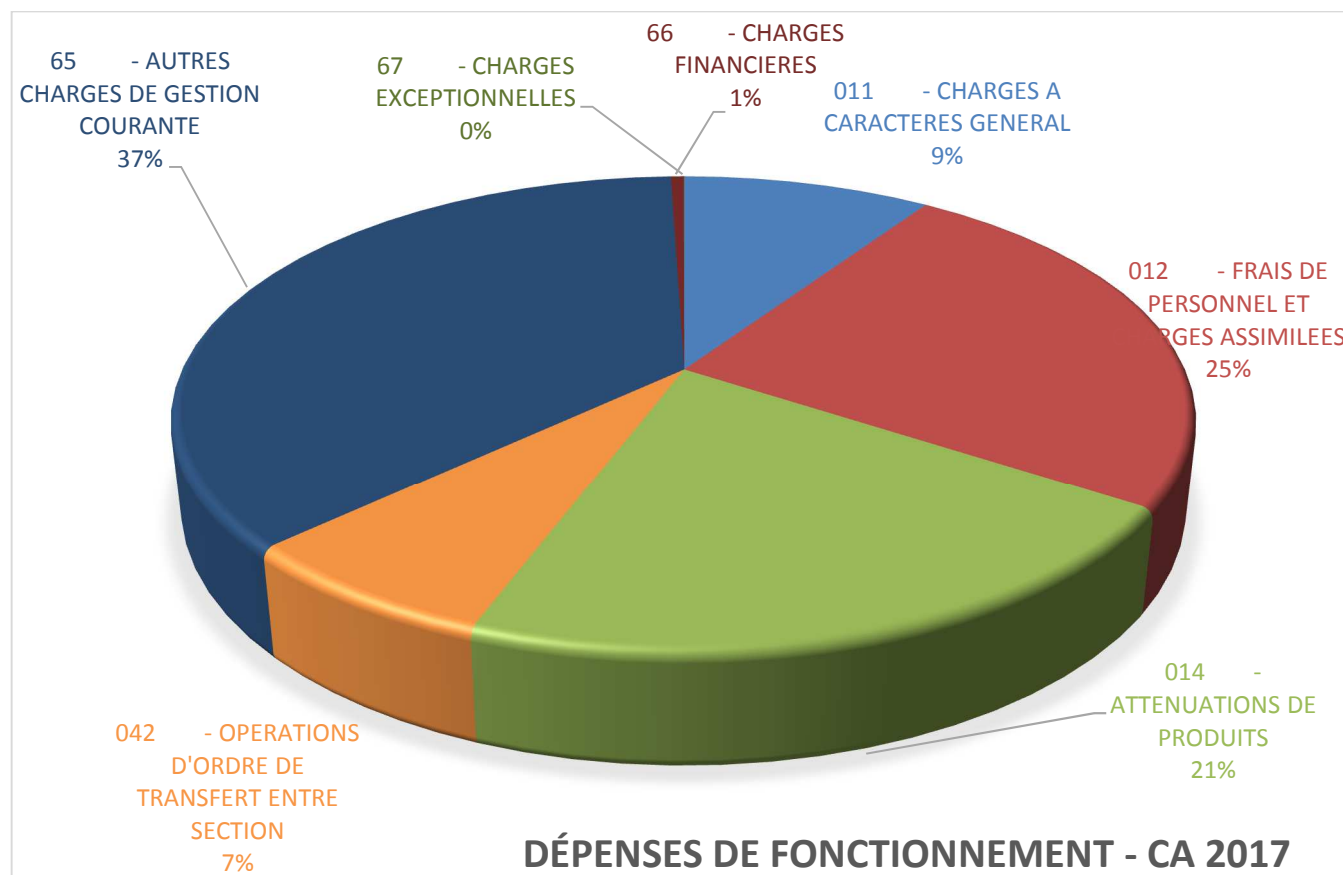
- De la prise en charge des déficits des budgets annexes en hausse par rapport à 2016 du fait notamment de l'intégration de la piscine ludique de L'Hermenault dont l'entretien était auparavant financé par le budget principal

- De la prise de compétence SDIS (service départemental d'incendie et de secours) pour les communes de l'ex Pays de L'Herminault (+ 49 000 €)
- De la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée par le Syndicat mixte Vendée Sèvres Autise pour le compte de la CC pour 390 000 € de plus qu'en 2016.

Les charges financières augmentent du fait d'un remboursement anticipé de prêt..

L'amortissement baisse, ce qui est normal au regard des investissements 2016.

L'autofinancement (virement à la section d'investissement) est amélioré ce qui permet de ne pas recourir à l'emprunt.



Recettes de fonctionnement

Chapitres	Cumul des CA 2016	Total Budgeté 2017	CA 2017
70 - PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIV.	757 705,74	577 952,00	745 224,88
73 - REMBOURSEMENTS. SUBVENTIONS. PARTICIPATIONS	13 090 428,06	13 558 573,00	13 920 013,23
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 308 094,55	3 176 298,00	3 286 755,16
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	403 095,77	360 658,00	369 573,96
76 - PRODUITS FINANCIERS		0,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 515 878,10	239 698,00	742 803,41
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	902 571,32	931 729,00	883 916,11
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 602 659,60	5 602 659,60
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°	828 759,64	25 450,00	115 036,89
Recettes de fonctionnement	20 806 533,18	24 473 017,60	25 665 983,24

Le résultat reporté de l'exercice 2016 s'élève à 5 602 659,60 €, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Les atténuations de charges représentent notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail mais également la refacturation des frais de personnel aux budgets annexes SPANC, Piscines et Office du tourisme.

Les produits des services et du domaines sont principalement constituées par les revenus des locations et prestations de la base de loisirs, des accueils de loisirs, de l'aire d'accueil des gens du voyage, la refacturation de prestations réalisées par les services communautaires au profit d'autres collectivités (économie à Vendée Sèvre Autise, ADS à La Châtaigneraie et VSA) ainsi que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée sur le territoire de l'ex Pays de L'Hermeault.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

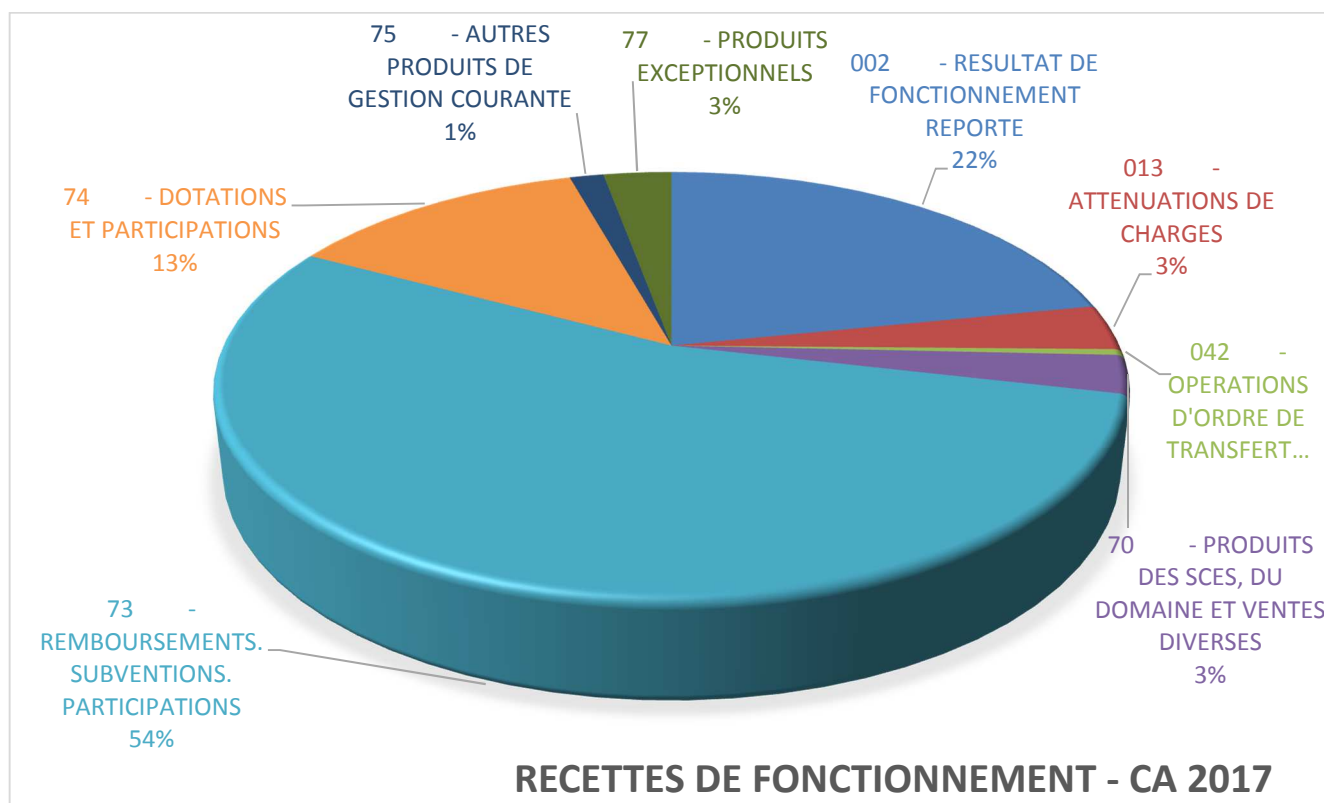
Taxes foncières et d'habitation	6 315 541,00
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 437 912,00
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	646 092,00
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)	182 857,00
AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	656 555,00
FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES LOCALES	0,00
Attributions de compensation	227 473,98
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	1 092 292,00
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	0,00
REVERSEMENT DU PRELEVEMENT DE L'ETAT SUR LES PRODU	0,00
TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)	2 853 891,00
GEMAPI - Taxe pour la gestion des milieux aquati et préventions des inondations	474 554,00
Taxes de séjour	32 845,25
	13 920 013,23

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles :

Accueils de loisirs - Participation CAF - MSA	46 508,78 €
Accueils de loisirs - Participation Département	2 150,00 €
Aire d'accueil des gens du voyage - Participation CAF	26 539,34 €
Compensation exonérations Contribution économique territoriale	734,00 €
Compensation exonérations Taxe d'habitation	390 964,00 €
Compensation exonérations Taxe foncière	6,00 €
CUI et EAV (Contrat unique d'insertion et emploi avenir)	41 920,89 €
DGF - Dotation de compensation groupement de communes	1 990 304,00 €
DGF - Dotation d'intercommunalité	145 355,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	574 336,00 €
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	7 636,00 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	6 777,15 €
Programme environnement - Participation Département	3 011,00 €
Programme Local de l'Habitat - Participation Département	50 513,00 €
	3 286 755,16 €

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) : logements communautaires et base de loisirs principalement.

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.



Section d'investissement du budget principal

Dépenses d'investissement

Chapitres	Cumul des CA 2016	Total Budgété 2017	CA 2017
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		200,00	104,15
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 230,50	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	319 234,42	402 500,00	400 001,58
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	185 176,46	550 447,52	216 807,78
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 839 396,20	3 696 026,63	1 306 579,30
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	487 743,96	1 732 424,98	618 514,10
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 332 299,17	4 632 995,53	2 328 951,04
26 - PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	500,00	1 000,00	1 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00	200 000,00	25 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°	828 759,64	25 450,00	115 036,89
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	32 317,50	546 000,00	535 412,56
020 - DEPENSES IMPREVUES		725 000,00	0,00
Dépenses d'investissement	6 144 657,85	12 512 044,66	5 547 407,40

Le chapitre 13 disparaît au profit du seul chapitre 204.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents. A noter : un remboursement anticipé d'emprunt a été décidé pour un montant de 73000 €

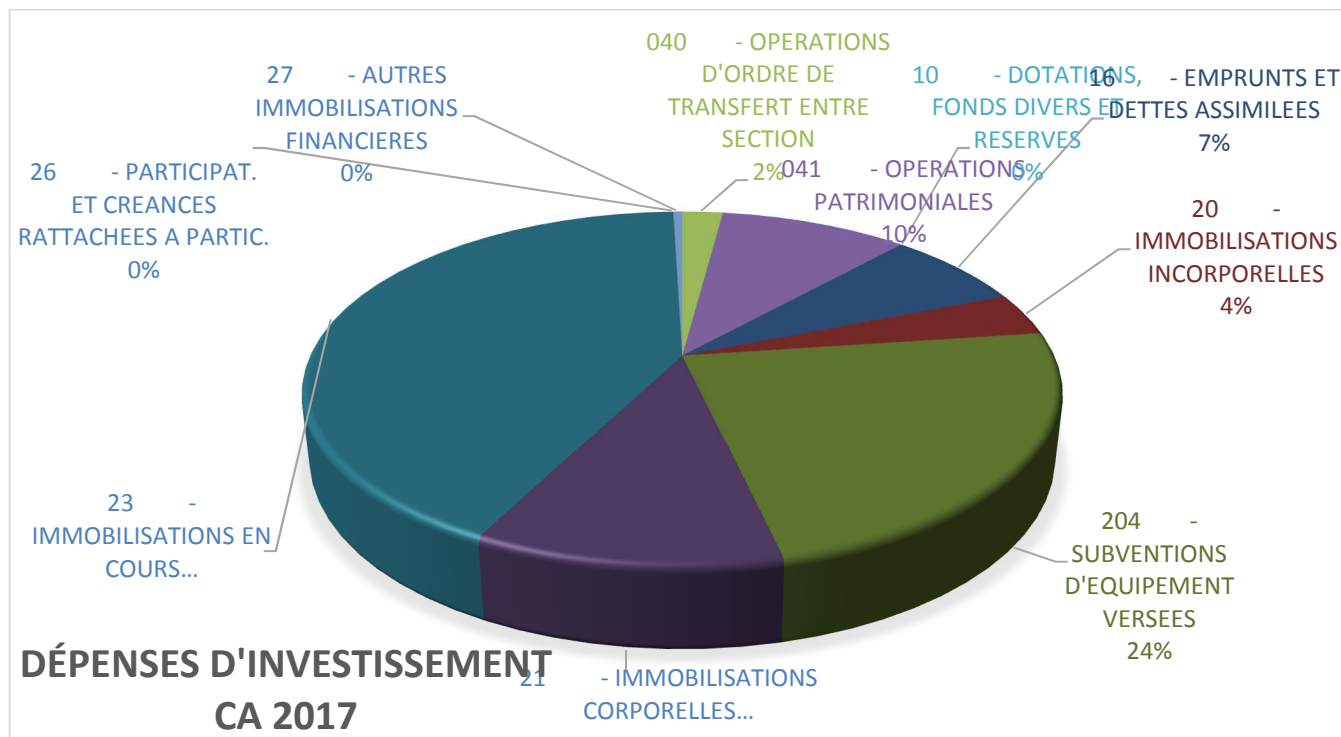
Au chapitre 204, les restes à réaliser s'élèvent à 1.823.000,00 € dont 1,5 million d'euros de participation à l'EPF (Etablissement public foncier départemental) pour la réhabilitation des friches PLYSOROL-SEITA, reportés à 2018.

Les études d'aménagement au chapitre 20, dont l'extension de ZAE sont donc par voie de conséquence elles aussi reportées.

La refacturation des matériels informatiques liés à la mutualisation par la ville de Fontenay-le-Comte a pris du retard, et n'est donc pas visible non plus au chapitre 21.

Au total au chapitre 23, 895.000 euros ont été reportés par rapport aux prévisions 2017.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes. Il est conséquent en 2017, car des intégrations de frais et de travaux n'avaient pas été faites depuis plusieurs années.



Recettes d'investissement

Chapitres	Cumul des CA 2016	Total Budgété 2017	CA 2017
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 392 925,30	522 012,00	317 653,23
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 289 634,64	3 915 712,90	1 984 128,74
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100,00	2 500,00	100,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	4,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00	481,06
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 493,05	15 000,00	92 621,31
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		722 633,45	722 633,45
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT°	3 003 435,82	986 100,00	1 277 804,01
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	32 317,50	546 000,00	535 412,56
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 122 086,31	
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		680 000,00	
Recettes d'investissement	8 746 906,31	12 512 044,66	4 930 838,37

L'excédent reporté de l'exercice 2016 s'élève à 722 633,45 €.

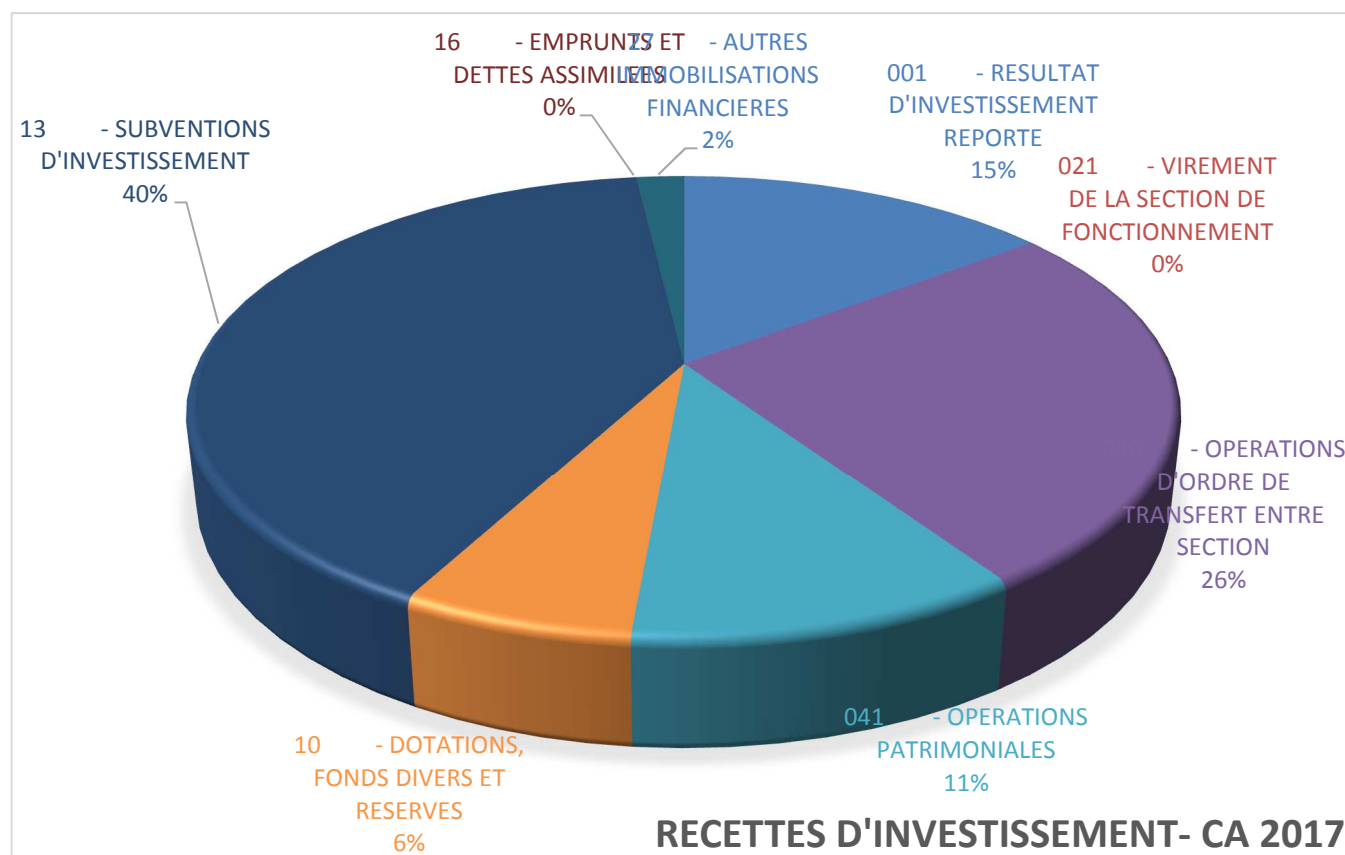
Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communautaire (180 000 € pour l'étage de La Poste, 500 000 € pour l'ancien garage Citroën route de Niort).

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). La différence avec 2016 s'explique par l'absence de déficit reporté qui avait nécessité d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement à hauteur de 2 880 000 €.

Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux différents projets.

Le chapitre 16 correspond au remboursement de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est à noter que la Communauté n'a pas cette année, comme en 2016, besoin de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de son budget principal.

Le chapitre 27 enfin correspond au remboursement des avances remboursables consenties aux entreprises conformément aux conventions.



Budgets annexes

Budget annexe « activités économiques »

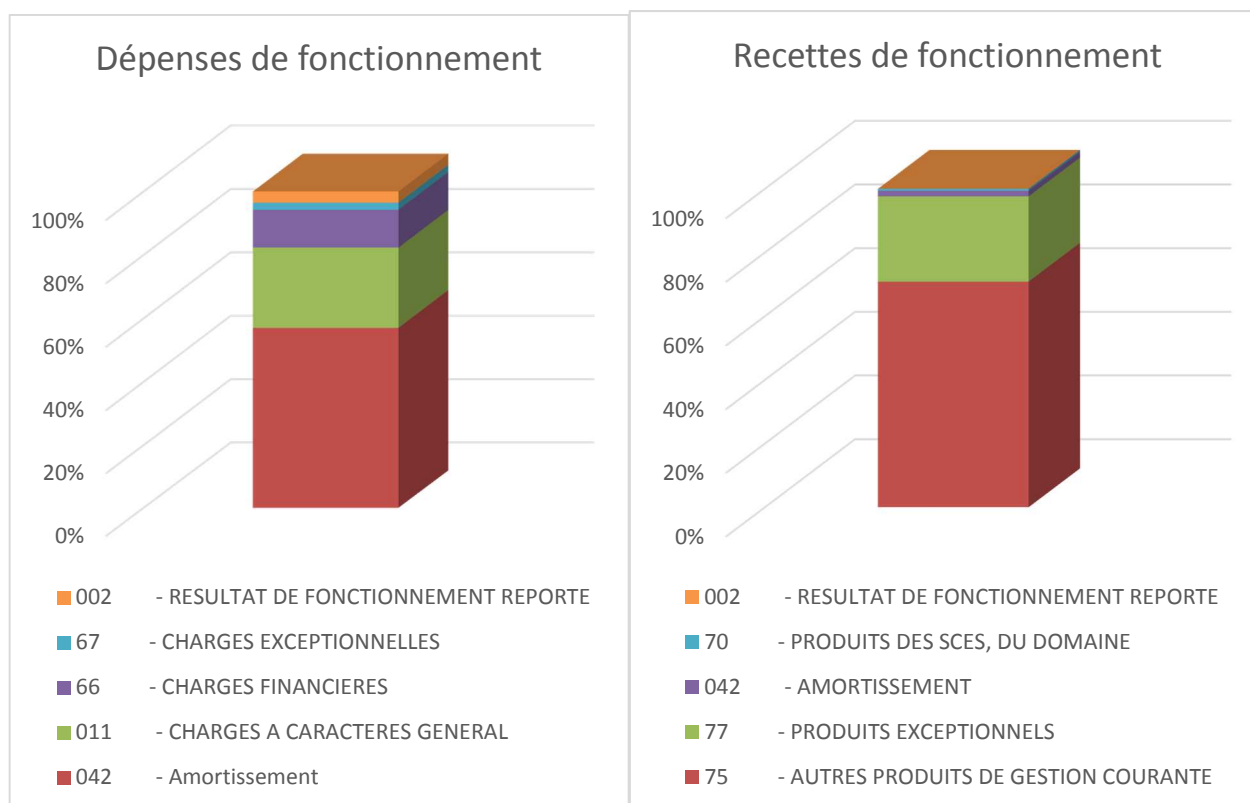
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations 2017	Fonctionnement	1 417 718,71	1 468 762,21	51 043,50
	Investissement	1 918 389,27	3 733 500,29	1 815 111,02
		+	+	
Reports 2016	Fonctionnement	51 043,50		
	Investissement	2 319 488,31		
		=	=	
Total		5 706 639,79	5 202 262,50	-504 377,29
Restes à réaliser (investissement) à reporter en 2018		85 676,60	0,00	-85 676,60
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 468 762,21	1 468 762,21	0,00
	Investissement	4 323 554,18	3 733 500,29	-590 053,89
	Total	5 792 316,39	5 202 262,50	-590 053,89

La vue d'ensemble ci-dessus, permet de présenter les résultats 2017 du budget annexe « Activités économiques » :

- Fonctionnement : excédent de 51 000 € (qui permet de combler le déficit reporté de 2016)
- Investissement : excédent d'1,8 million d'euros.

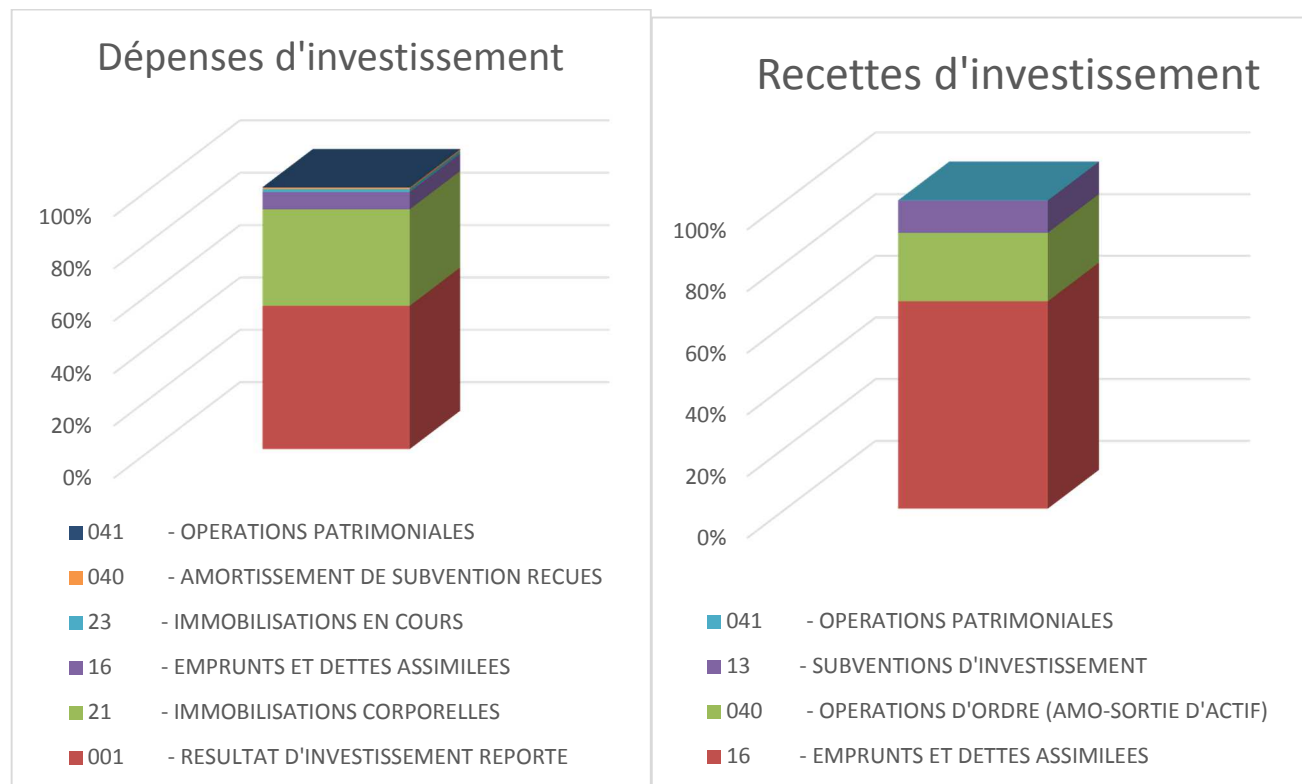
A ces résultats s'ajoutent donc les déficits de 2016 soit au total un déficit de 504 000 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser 2017.

Il est à noter qu'un emprunt de 1 023 000 € était inscrit en 2017 : il n'a pas été contracté d'où le déficit d'investissement. Dans le budget primitif 2018 qu'il ne sera pas nécessaire de le réinscrire grâce aux projets de vente de 2 bâtiments (ex SKF et TVM – Transports vendéens du meuble).



L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient des locations de locaux économiques et de la subvention du budget principal.

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour des opérations d'ordre (amortissement). Le deuxième poste de dépenses est les charges à caractère général qui consiste en l'entretien des zones d'activités et des locaux économiques. Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.



Le déficit reporté correspondant aux projets d'investissement lancés en 2016.

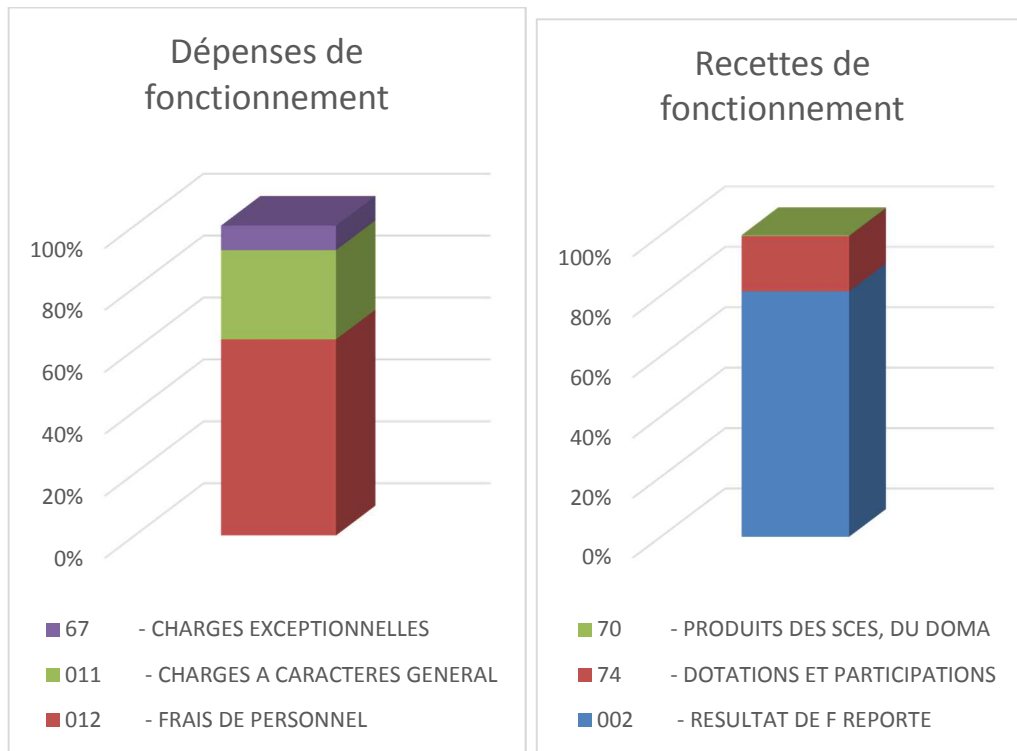
La section d'investissement est principalement financée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre.

Budget annexe « SPANC »

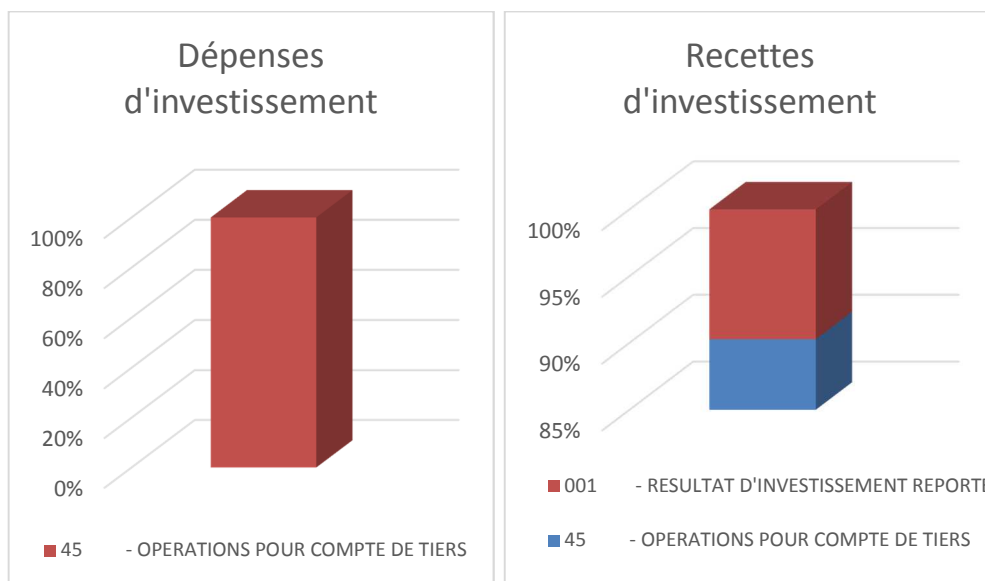
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations 2017	Exploitation	89 053,85	99 136,25	10 082,40
	Investissement	29 319,12	22 254,98	-7 064,14
		+	+	
Reports 2016	Exploitation		26 589,10	
	Investissement		2 400,00	
		=	=	
Total		118 372,97	150 380,33	32 007,36
Restes à réaliser (investissement) à reporter en 2018		17 316,00		-17 316,00
Résultat cumulé	Exploitation	89 053,85	125 725,35	36 671,50
	Investissement	46 635,12	24 654,98	-21 980,14
	Total	135 688,97	150 380,33	14 691,36

Cette vue d'ensemble du budget SPANC montre les résultats 2017 : A la section de fonctionnement : excédent de +10 000 €, et à l'investissement : déficit de +7 000 €, le résultat global est positif de 3 000 €.

A ces résultats s'ajoutent bien évidemment les excédents de 2016 soit un résultat de 32 000 €, celui-ci permettra de financer les restes à réaliser reportés en 2018.



La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au contrôle des assainissements non collectifs (personnel, etc.) et en recettes les redevances acquittées par les usagers.



L'investissement représente le soutien aux projets de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif porté par les usagers : la Communauté verse la subvention qu'il reçoit de l'Agence de l'eau à l'utilisateur bénéficiaire. La somme de ces opérations est donc neutre budgétairement.

Les dépenses prévues au chapitre 20 ont été reportées à 2018 (acquisition d'un logiciel)

Budget annexe « Piscines »

Le budget annexe « Piscines » comprend deux établissements :

- Le complexe Océanide de Fontenay-le-Comte
- La piscine ludique de L'Hermenault.

Voici la vue d'ensemble :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations 2017	Fonctionnement	1 428 007,44	1 428 007,44	0,00
	Investissement	252 711,78	453 058,77	200 346,99
		+	+	
Reports 2016	Fonctionnement			
	Investissement	434 382,71		
		=	=	
Total		2 115 101,93	1 881 066,21	-234 035,72

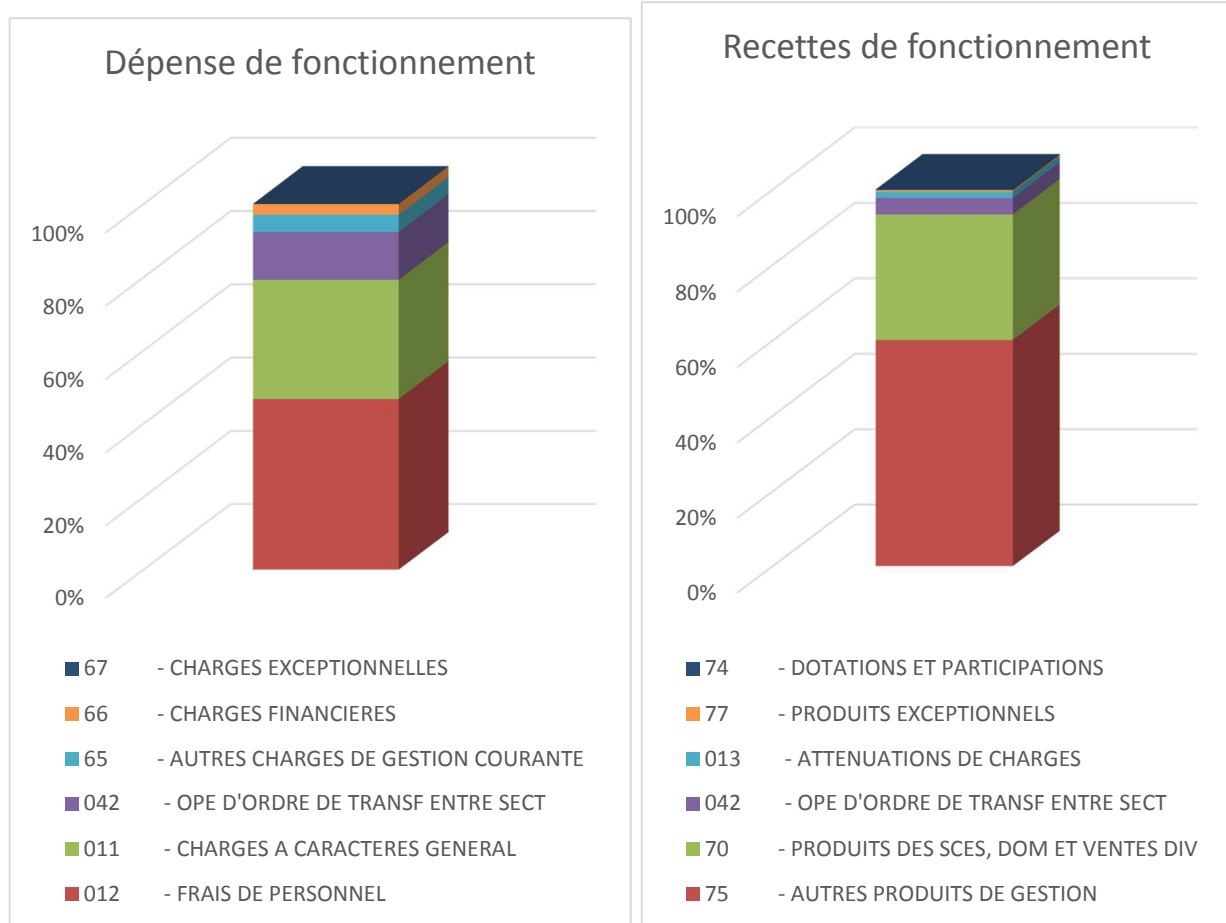
Restes à réaliser (investissement) à reporter en 2018			
--	--	--	--

Résultat cumulé	Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Fonctionnement	1 428 007,44	1 428 007,44	0,00
	Investissement	687 094,49	453 058,77	-234 035,72
	Total	2 115 101,93	1 881 066,21	-234 035,72

Le fonctionnement s'équilibre par une subvention du budget principal.
 Cette prise en charge du déficit de fonctionnement s'élève à 844 192,68 €.

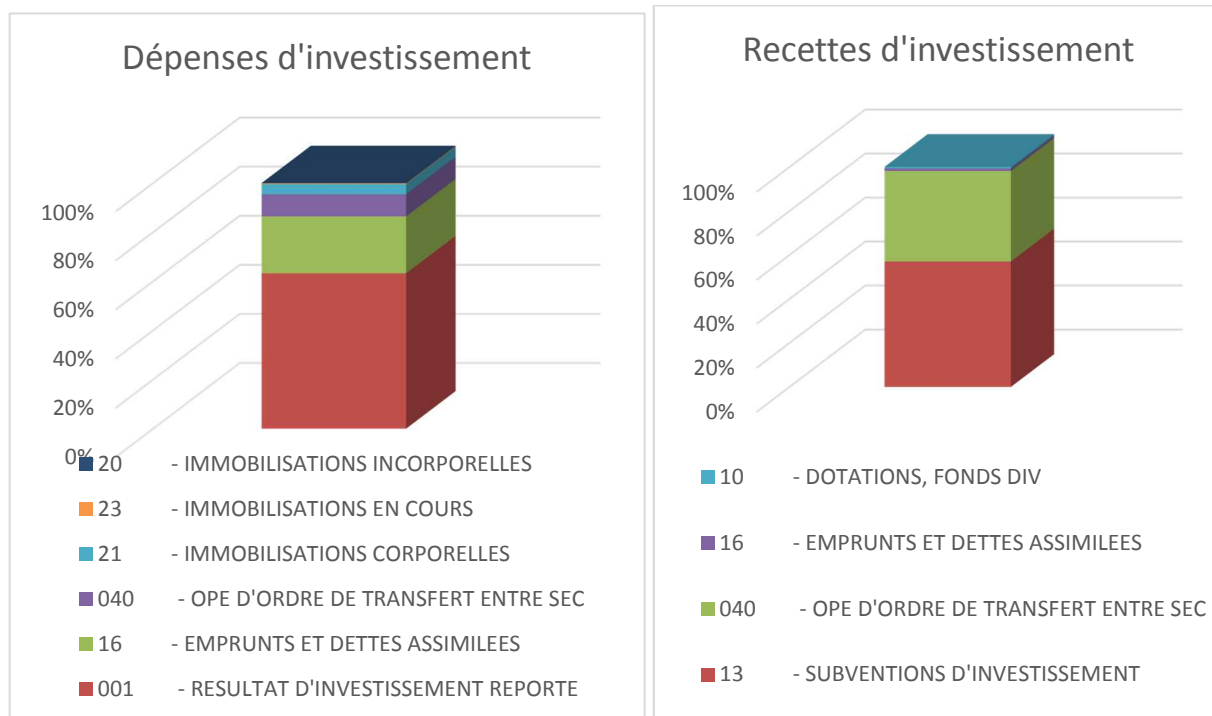
Il se décompose pour :

- 778 991,48 € pour la piscine Océanide (proche du déficit 2014 qui s'élevait à 763 973,73 €)
- 65 201,20 € pour la piscine de L'Hermenault.



Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le personnel (maîtres-nageurs, etc.). Viennent ensuite les charges à caractère général qui comprennent notamment les fluides et produits d'entretien et sanitaires pour faire face aux réglementations spécifiques qui s'appliquent aux piscines.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (993 804 €) puis des produits des services (droits d'entrée).



Le déficit reporté va diminuer grâce à la subvention de la région de +258000 € concernant les travaux d'extension et de parking de la piscine de 2016.

Budget annexe « Office de tourisme »

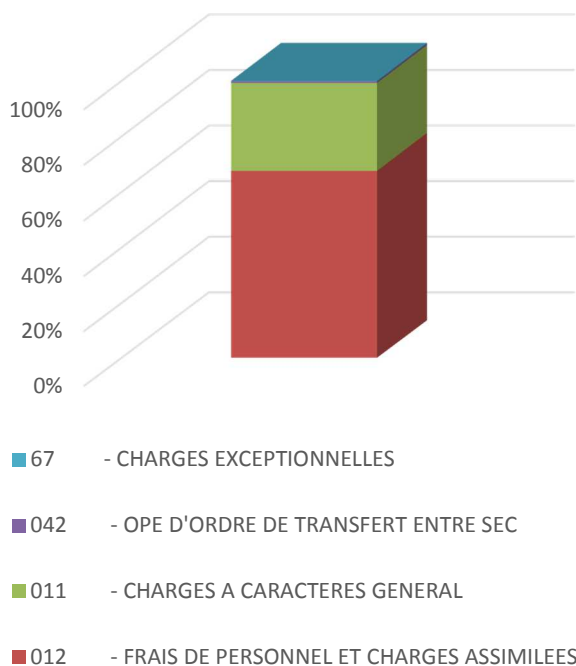
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations 2017	Fonctionnement	192 365,45	192 365,45	0,00
	Investissement	2 301,23	1 451,07	-850,16
		+	+	
Reports 2016	Fonctionnement			
	Investissement	590,65		
		=	=	
Total		195 257,33	193 816,52	-1 440,81
Restes à réaliser (investissement) à reporter en 2018		0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	192 365,45	192 365,45	0,00
	Investissement	2 891,88	1 451,07	-1 440,81
	Total	195 257,33	193 816,52	-1 440,81

La présentation des résultats 2017 du budget annexe Office de tourisme révèle un déficit d'investissement de 850 €.

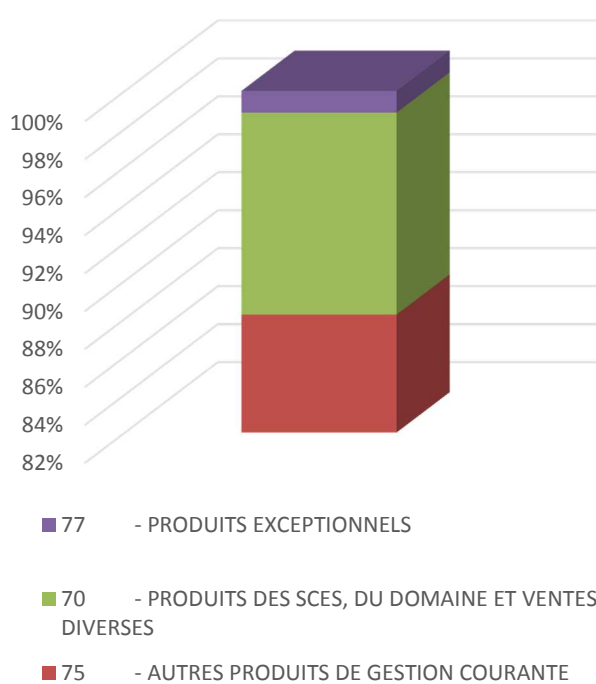
A ce résultat s'ajoute le déficit de 2016 soit un résultat global négatif de 1 440 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser venant alourdir ce déficit.

Dépense de fonctionnement



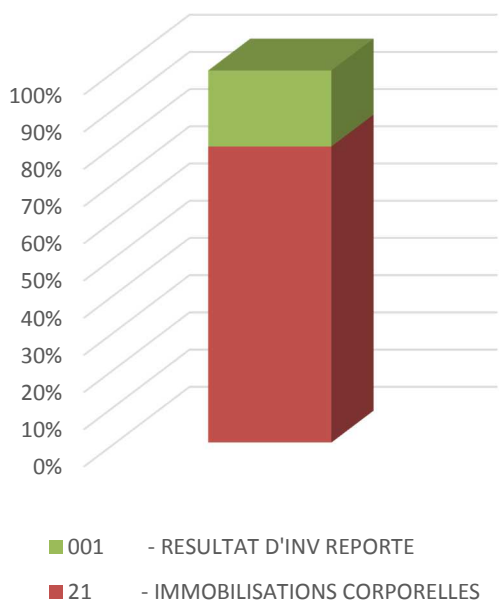
Recettes de fonctionnement



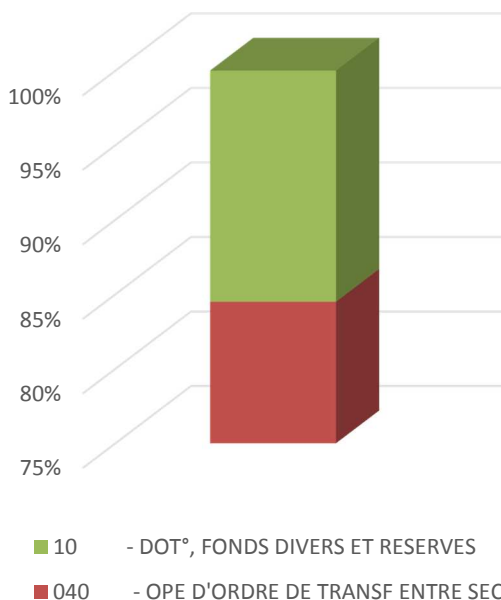
L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (+169600€) mais moins que la prévision originale (+196400€).

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement quant à elle les charges de personnel p et les frais de fonctionnement des offices (Fontenay-le-Comte et antenne de Mervent).

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Les dépenses d'investissement (matériel et petit équipement - vitrines - pour les Offices de Fontenay et de Vouvant, terminal électronique de paiement, caisse enregistreuse) sont financées principalement par un virement de la section de fonctionnement.